

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°511/PR/Cab. du 22 novembre 1962, portant création du Service de Liaison et de Documentation de la République du Dahomey ;
VU le Décret N°25/PR/SLD du 18 janvier 1966, portant organisation du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;
VU le Décret N°151/PR-SGG du 19 mai 1967, nommant le Chef d'Escadron de Gendarmerie Benoît Cossi ADANDEDJAN Commandant du Palais et Chef du Cabinet Militaire du Président de la République ;
VU les nécessités de service,

D É C R È T E :

Article 1er - Le Chef d'Escadron de Gendarmerie Benoît Cossi ADANDEDJAN, Commandant du Palais et Chef du Cabinet Militaire du Président de la République, est nommé Directeur du Service de Liaison et de Documentation, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

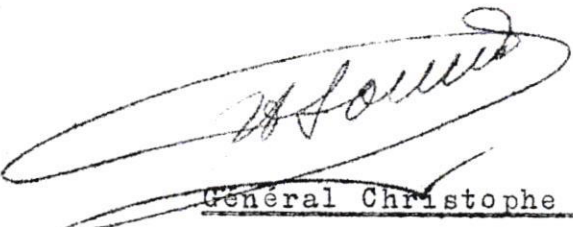
Article 2 - Le présent décret prendra effet pour compter de la date de sa signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 mai 1967

par le Président de la République,

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - Ministères 11
SGG 4 - IAA 1 - Service de
Liaison 4 - DGP 4 - Trésor 4
Cab.Mil. 2 - EM-FAD 4 - DGN 2
Gde.Chanc. 1 - DB-CF-DC 3 -
JORD 1. - Intéressé 1.


Général Christophe SOGLO